



ASSOCIATION DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS DE CÔTE D'IVOIRE (AEJT-CI)

BP 89 Grand Bassam /Tél: (225) 21.30.10.75 / 07.41.40.31 / 77.82.84.30

E.mail: coordinationaejtci@yahoo.fr

Récépissé de dépôt d'association

N° 062/INT/DAP/SD2 Enregistré sous le N° 711/DGAAT du 13 février

Invitation d'offre

Services de suivi et d'évaluation pour le projet "Sport pour le développement: Lutter contre le VIH / SIDA et les mutilations génitales féminines (MGF) au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire"

L'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire (AEJT-CI) et streetfootballworld (sfw) recherchent une organisation pour fournir des services spécialisés en développement des Capacités et en suivi et évaluation pour le projet "Sport pour le Développement: Lutter contre le VIH / SIDA Mutilation (MGF) au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ".

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils disposent des ressources et de l'expertise nécessaires pour fournir un service complet.

Date: du 13 au 19 Mars 2018

1. Introduction

Les offres sont invitées d'organisations qui souhaitent être considérées pour la sélection. Le document suivant adresse les thèmes suivants:

- Section 2 Confidentialité
- Section 3 Profil de AEJT et sfw
- Section 4 Portée du travail
- Section 5 Contenu et format des offres
- Section 6 Conditions générales
- Section 7 Conflit d'intérêts
- Section 8 Période du contrat
- Section 9 Propriété intellectuelle
- Section 10 Résiliation du contrat
- Section 11 Évaluation des offres
- Section 12 Soumission des offres

2. Confidentialité

AEJT-CI et sfw traiteront le contenu de toutes les offres comme étant confidentiel et les informations fournies dans les offres seront utilisées uniquement dans le but de décider de l'attribution d'un contrat.

3. Profile d'AEJT-CI et de sfw

L'AEJT-CI, fondée en 1994, est une association locale, légale et sans but lucratif, enregistrée en Côte d'Ivoire. L'association renforce les droits des enfants et améliore les conditions de vie et de travail des

ASSOCIATION DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS DE CÔTE D'IVOIRE (AEJT-CI)

BP 89 Grand Bassam /Tél: (225) 21.30.10.75 / 07.41.40.31 / 77.82.84.30

E.mail: coordinationaejtci@yahoo.fr

Récépissé de dépôt d'association

N° 062/INT/DAP/SD2 Enregistré sous le N° 711/DGAAT du 13 février



enfants et des jeunes travailleurs. AEJT-CI renforce la capacité et la confiance des jeunes défavorisés grâce à la formation au leadership, au coaching et à la gestion d'activités culturelles et sportives axées sur les droits des enfants et la citoyenneté. L'AEJT-CI utilise le pouvoir du football pour inciter les jeunes à assister régulièrement à ses sessions et pour souligner le besoin de travailler en collaboration et en paix.

streetfootballworld est une organisation non gouvernementale représentant un réseau international d'organisations sportives et sociales à but non lucratif qui renforcent les communautés et qui améliorent la vie des jeunes marginalisés en utilisant le football. En tant que leader mondial dans le domaine du changement social positif grâce au football, sfw relie plus de 120 organisations dans plus de 80 pays dans les domaines de l'éducation, la paix, l'inclusion sociale, l'égalité des sexes, la santé et le leadership. sfw favorise l'échange de connaissances et d'expériences entre les organisations et les individus travaillant dans le domaine de la jeunesse et du sport. Cet écosystème d'organisations membres et partenaires met en œuvre une panoplie de projets sur la base des échanges de bonnes pratiques, de la mobilité transfrontalière, de l'apprentissage entre pairs et du développement des capacités. Au final, streetfootballworld atteint régulièrement 2 600 000 jeunes par le biais de ces programmes sportifs chaque année.

4. Portée du projet

Les objectifs globaux du projet sont de contribuer au développement des structures de la société civile locale dans le domaine du sport pour le développement, de soutenir la réduction de nouvelles infections de VIH parmi les jeunes, et l'arrêt de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

Plus précisément, ce projet a deux buts principaux.

- A travers des activités de football et d'éducation, engager au moins 600 enfants à risque (au moins 50% de filles) âgés de 10 à 18 ans - et leur environnement immédiat - sur les deux sites d'Abidjan et de Grand-Bassam
- Par des formations sur le VIH / SIDA, les MGF et le football, former et renforcer les capacités d'au moins 40 jeunes (au moins 50% de femmes) âgés de 18 à 35 ans les villes d'Abidjan et de Grand-Bassam. Ces jeunes deviendront ensuite des multiplicateurs, capable de fournir indépendamment des formations de football, de compétences se savoir-être et des formations sur le VIH / MGF aux au-delà de la durée du projet.

Une organisation externe aidera à réaliser ces objectifs, en particulier en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'implémentation des activités de renforcement des capacités. L'organisation engagée aidera à renforcer les capacités de l'AEJT-CI et d'autres partenaires en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso - y compris d'autres ONG et organisations sportives - qui pourront à leur tour fournir et évaluer les activités mentionnées ci-haut.



ASSOCIATION DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS DE CÔTE D'IVOIRE (AEJT-CI)

BP 89 Grand Bassam /Tél: (225) 21.30.10.75 / 07.41.40.31 / 77.82.84.30

E.mail: coordinationaejtci@yahoo.fr

Récépissé de dépôt d'association

N° 062/INT/DAP/SD2 Enregistré sous le N° 711/DGAAT du 13 février

Ce renforcement des capacités mené par une organisation externe renforcera les compétences de l'AEJT-CI et de tous les partenaires locaux participant au projet en termes de capacité à animer des ateliers de formation de formateurs, à développer et mettre en œuvre des curriculum liés au VIH / SIDA et aux MGF, utiliser le football comme outil de développement social, et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation.

Le projet a officiellement débuté en novembre 2017 et se poursuivra jusqu'au 31 juillet 2018

5. Contenu et formats des offres

Les déclarations d'intérêt doivent être soumises au moyen d'un document écrit ne dépassant pas 5 pages et contenir les éléments ci-dessous :

- La description de votre organisation, y compris les domaines d'expertise, les projets antérieurs et l'expérience dans la région;
- CV décrivant l'expérience et les antécédents des membres du personnel proposés;
- Un plan pour la façon dont vous fourniriez le soutien requis;
- Une proposition financière comprenant le nombre de jours estimés pour le soutien, le tarif journalier et une description de tous les coûts estimés, y compris les frais de voyage prévus.

6. Conditions générales

- AEJT-CI et sfw accepteront l'offre la plus appropriée basée sur l'expérience, l'expertise, l'impact et le prix.
- AEJT et/ou sfw ne seront pas responsables des coûts ou dépenses encourus dans la préparation d'une offre.
- Les soumissionnaires doivent maintenir une stricte confidentialité en ce qui concerne les services recherchés et le processus d'appel d'offres.
- Le contrat attribué sera considéré comme un contrat conclu en Côte d'Ivoire, selon la loi ivoirienne et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux ivoiriens.
- Les organisations locales et internationales sont invitées à postuler.

7. Conflits d'intérêts

Tout conflit d'intérêts impliquant un demandeur doit être entièrement divulgué à AEJT et sfw. Le défaut de divulguer un conflit peut disqualifier un demandeur ou invalider une attribution du contrat.

8. Période du contrat

Le contrat sera à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 juillet 2018 et ne concernera que les services demandés dans cette offre.



ASSOCIATION DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS DE CÔTE D'IVOIRE (AEJT-CI)

BP 89 Grand Bassam /Tél: (225) 21.30.10.75 / 07.41.40.31 / 77.82.84.30

E.mail: coordinationaejtci@yahoo.fr

Récépissé de dépôt d'association

N° 062/INT/DAP/SD2 Enregistré sous le N° 711/DGAAT du 13 février

9. Propriété intellectuelle

Tout concept, directive ou autre matériel développé pendant le contrat sera considéré comme la propriété d'AEJT-CI et de sfw et pourra être utilisé par AEJT-CI et sfw à tout moment.

10. Résiliation du contrat

10.1. AEJT-CI et sfw se réservent le droit de résilier le contrat à tout moment moyennant le paiement de frais raisonnables et convenus jusqu'à la date de résiliation. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit d'un mois ou un préavis plus court si les deux parties sont d'accord.

10.2. Si à un stade quelconque du contrat, le travail entrepris par le soumissionnaire s'avère insatisfaisant, le contrat peut être résilié par AEJT-CI et sfw. En cas de résiliation, le soumissionnaire n'aura droit qu'à un paiement correspondant au travail acceptable effectué. Le calcul de ce paiement doit être basé sur l'étendue des travaux approuvés effectués jusqu'à la date de résiliation évaluée, en utilisant les coûts utilisés dans la soumission.

11. Évaluation des offres

L'offre acceptée sera celle qui, de l'avis d'AEJT-CI et de sfw, soumettra la proposition économiquement la plus avantageuse en appliquant les critères d'attribution suivants:

- Expérience dans la réalisation d'activités de suivi et d'évaluation, particulièrement dans le secteur du sport pour le développement;
- Expérience dans la réalisation d'initiatives de renforcement des capacités, particulièrement dans le secteur du sport pour le développement;
- Expérience en matière de développement et de mise en œuvre de matériels éducatifs lié aux mutilations génitales féminines (MGF) et au VIH / SIDA;
- Expérience avérée de collaboration avec d'autres ONG, en particulier des ONG travaillant dans le domaine du sport pour le développement;
- Expérience de travail en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso;
- Tarification et niveau de transparence en ce qui concerne la structure des prix.

12. Soumission des offres

Toutes les offres devraient être soumises par e-mail à : coordinationaejtci@yahoo.fr ; yves.houeto@aejt-ci.org

Au plutard le 19 Mars 2018